



SYNDICAT FORCE OUVRIERE des agents du Conseil Départemental du Gers

Hôtel du Département - 81 route de Pessan - 32000 AUCH

Tél. : 05 62 67 42 28 - Fax : 05 62 67 44 08

Email : fo@gers.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

À compléter et adresser à l'adresse ci-dessus avec le règlement de votre cotisation à l'ordre de « syndicat FO du Conseil Départemental du Gers »

Se syndiquer, c'est une affaire de solidarité, mais aussi de responsabilité personnelle.

Se syndiquer, c'est donner les moyens au syndicat de mener son action, de peser dans les décisions, d'agir pour l'intérêt de tous les agents.

Adhérer à FO c'est :

- Pour se défendre et pour défendre les agents
- Une formation syndicale régulière et accessible
- Une assurance en cas d'accident dans le cadre de la participation syndicale
- Une protection juridique vie professionnelle
- Bénéficiaire de l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)
- 66% de votre cotisation déductible des impôts et un crédit d'impôt de 66% pour les non imposables
- Pour ceux étant aux frais réel vous pouvez déduire l'intégralité de la cotisation dans le cadre de vos frais professionnels

NOM :
Né(e) le :

Prénom :
à :

Grade :
Direction :

Catégorie :
Service :

Adresse complète :

Tél. travail :
Email travail :

(Pour vous joindre au cas où vous seriez en maladie...)
Tél. personnel :
Email personnel :

Mode de paiement choisi : Chèque Espèce

<u>Catégorie</u>	A	B	C
<u>Assistants familiales</u>	3 accueils et +	2 accueils	1 accueil (sur référence année antérieure)
Cotisation sur 10 mois	<input type="checkbox"/> 14,60 €	<input type="checkbox"/> 13,60€	<input type="checkbox"/> 12,40 €
Cotisation trimestrielle	<input type="checkbox"/> 36,50 €	<input type="checkbox"/> 34 €	<input type="checkbox"/> 31 €
Cotisation annuelle	<input type="checkbox"/> 146 €	<input type="checkbox"/> 136 €	<input type="checkbox"/> 124 €
Coût de la cotisation après déduction fiscale : cat A : 48,64 €, cat B : 46,24 €, cat C : 42,16€			
Cocher la case correspondant à votre choix selon votre catégorie			

Pour le paiement en 4 fois merci de remettre vos 4 chèques avec votre bulletin d'adhésion. Le premier étant encaissé au moment de votre adhésion, les suivants seront déposés : en avril-mai, en juillet-août et en octobre-novembre pour le dernier.

Date et signature :